

*Date de dépôt: 24 mai 2007*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Thierry Cerutti : Sommes-nous toujours en crise du logement ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 mai 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Il a été porté à ma connaissance les faits suivants:*

- Un de nos concitoyens, propriétaire sur la commune de Bardonnex d'un terrain de 15'200 m<sup>2</sup>, a proposé à notre Conseil d'Etat de le déclasser pour y faire des logements.*
- Depuis le début des années 2000, ce citoyen a fait plusieurs requêtes qui sont toujours en attente de réponses du Conseil d'Etat.*
- Ce qui est particulièrement choquant dans ce mutisme gouvernemental, c'est que ce citoyen prend à coeur sa contribution à la résolution de la crise et il est même d'accord de négocier directement avec l'Etat afin de trouver des solutions abordables à toutes les bourses afin de permettre à des foyers modestes de devenir propriétaires.*
- Son défaut est-il de ne pas appartenir au puissant lobby de l'immobilier qui occupe les hautes sphères de l'Etat ?*

*Rappelons que la motion 1625-A a été envoyée au Conseil d'Etat, dans sa formation actuelle, lors de la séance plénière du 17 mars 2006, l'invitant :*

- à proposer le déclassement en zone constructible de tous les hameaux sis en zone agricole.*

- à proposer d'une façon générale le déclassement de tout le domaine bâti de la zone agricole, notamment lorsqu'il s'agit d'un habitat groupé.*
- à élargir ce déclassement aux terrains situés aux alentours de ces hameaux ou dudit domaine bâti, dès lors que ces terrains ne sont pas cultivés.*

*Que cette motion n'a pas encore connu de suite positive.*

***Ma question au Conseil d'Etat est la suivante:***

***Vu que le logement est un bien de première nécessité,***

***Vu que l'accession à la propriété est l'un des meilleurs moyens pour lutter contre la pression sur les loyers,***

***Vu la pénurie de logements abordables aux familles modestes,***

***Vu la pénurie de terrains à bâtir qui sévit sur l'ensemble du territoire genevois,***

***Vu que cette situation pousse nos concitoyens à l'exode vers la France ou le pays de Vaud afin d'y trouver un logement,***

***Vu que le Conseil d'Etat, s'il se plaint d'être incompris (voir sa réponse nitschéenne à l'IUE...), n'est-ce pas normal s'il n'affiche pas une volonté politique déterminée de résoudre cette crise ou doit-on constater qu'il a la ferme détermination de ne pas aller de l'avant avec ce projet de déclassement en donnant une réponse positive à ce citoyen dévoué à la cause commune ?***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Notre Conseil a manifesté à de nombreuses reprises depuis le début de cette législature sa préoccupation devant la gravité de la pénurie de logements. Celle-ci l'a poussé à prendre plusieurs initiatives à la fois pour promouvoir une utilisation optimale des zones à bâtir existantes et pour étendre les zones à bâtir en déclassant certains terrains, en application du plan directeur cantonal.

Il a par ailleurs reconnu l'intérêt de réaliser un inventaire des parcelles situées en zone agricole, qui, en raison de leur degré d'enclavement dans la zone à bâtir, s'avèrent peu propices à l'agriculture, répondant ainsi, sur ce point, favorablement aux motions 1499 et 1625.

S'agissant de la parcelle de 15 000 m<sup>2</sup> dont il est question ici, notre Conseil se doit de relever, en premier lieu, que les recherches entreprises n'ont pas permis d'établir que des demandes de ce propriétaire seraient restées sans réponse à ce jour.

Celui-ci a écrit, en début d'année, pour signaler son intérêt pour le déclassement de sa parcelle. Le conseiller d'Etat en charge du département du territoire a répondu, par lettre du 13 mars 2007, que cette proposition devait être examinée dans le cadre de l'élaboration du plan directeur communal.

Ce projet, en cours d'élaboration par la commune de Bardonnex, devrait prochainement être transmis aux services compétents de l'administration afin qu'ils se prononcent avant sa mise en consultation publique. Celui-ci pourrait alors être adopté, selon toute vraisemblance avant la fin de l'année. C'est à l'issue de ce processus qu'un éventuel déclassement pourrait être envisagé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer